

Notre garantie concept pour les portes patio de notre série Étonia

Conditions

Fenêtres Concept garantit à l'acheteur initial, sous réserve des conditions et limitations stipulées ci-après, ses produits contre tout défaut de matériel ou de fabrication, et s'engage à remplacer toute pièce jugée défectueuse aux conditions suivantes.

Garantie transférable

Du premier propriétaire au deuxième propriétaire, de plus le contrat d'origine doit être disponible afin de nous confirmer l'authenticité de l'achat de porte patio.

Pièces et main-d'œuvre

L'acheteur original bénéficie d'une garantie pièces et main d'œuvre pour une période de 12 mois suivant la date de livraison chez notre distributeur. Pendant cette période, Fenêtres Concept s'engage à remplacer et installer, à ses frais, les pièces défectueuses (excluant la moustiquaire). À la fin de cette période, la main-d'œuvre n'est plus couverte. Les pièces de remplacement sont assujetties aux garanties et conditions telles que stipulées dans le présent document. Fenêtres Concept remplacera les pièces jugées défectueuses par des produits d'origine ou équivalents.

Quincaillerie

Fenêtres Concept garantit pour une période de 5 ans la quincaillerie. Elle se limite aux roulettes, système de roulettes tandem, barrure à un point ou double point, ainsi que de la quincaillerie des poignées.

Moustiquaire

1 an de garantie pour la moustiquaire et sa quincaillerie.

Note : La mèche de nylon ou d'aluminium de la moustiquaire n'est pas couverte par cette garantie.

Installation

L'installation du produit devra suivre les règles de l'art de notre industrie. Elles se doivent d'être installées à l'équerre et de niveau. Aucune modification ou tentative de réparation faite par un tiers ne pourra être effectuée sans l'approbation de Fenêtres Concept.

IMPORTANT – INSPECTION PAR NOTRE DISTRIBUTEUR

Vous vous devez d'inspecter le produit lors de sa réception et nous signaler toute imperfection. Une mauvaise installation, un usage abusif ou une négligence de votre transporteur annule toute garantie de notre part.

Réclamation sur garantie / appel de service

Avant de nous faire parvenir une demande de service, vous, notre « Distributeur autorisé », devrez vous rendre sur les lieux constater les demandes de votre clientèle.

LE NUMÉRO DE FACTURE EST REQUIS POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION.

Si notre technicien se déplace et constate que notre responsabilité n'est nullement en cause, des frais de déplacement de 225 \$ minimum vous seront facturés.

Les pièces de remplacement expédiées aux distributeurs pour fins de réparation seront facturées et ensuite créditées au retour, après inspection. Le retour F.A.B. à notre usine doit se faire dans les 90 jours suivant l'expédition des pièces.

Exclusions :

La moustiquaire n'est nullement garantie contre le déchirement ou le gondolage.

Les déchirures sur les coupe-froid ne sont pas garanties.

Fenêtres Concept ne prend pas en charge les frais afférents tels que la peinture, l'échafaudage, la finition des produits, ainsi que le retrait et la réinstallation des produits.

Consultez la garantie complète au

www.groupe-concept.com/fr/garantie-porte-patio.php

- 1 an sur la main-d'œuvre
- 20 ans sur PVC blanc & aluminium blanc
- 10 ans sur PVC peint par le fabricant
- 10 ans sur aluminium peint par le fabricant
- 5 ans sur quincaillerie
- 10 ans sur unité scellée
- 1 an pour la moustiquaire et sa quincaillerie

Le PVC blanc

Garantie pour une période de 20 ans contre tout défaut de fabrication qui pourrait entraîner le cloquage, l'écaillage, le fendillement ou la corrosion et ce, à la condition d'une utilisation et d'un entretien normaux.

Exclusion

Cette garantie ne couvre pas l'installation, le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants. La garantie ne couvre pas la formation de givre sur les composantes de PVC causée par un degré d'humidité trop élevé par rapport à la température extérieure.

Le PVC peinturé par le fournisseur garantie décroissante de 5% par année

Le fournisseur garantit pour une période de 10 ans tout comme le PVC blanc. Une garantie de 5 ans s'applique sur le changement de lustre excessif et non uniforme.

L'aluminium peinturé – garantie décroissante de 10% par année

Garantie pour une période de 10 ans, des volets et des cadres. Une garantie de 5 ans s'applique sur le changement de lustre excessif et non uniforme.

Garanties décroissantes - PVC peinturé et aluminium peinturé

Première année :

Fenêtres Concept garantit la peinture à 100% pour la première année suivant la livraison. Seront alors exclus les coûts de main-d'œuvre, de transport, et tous les travaux de réparation ou de finition sur le site.

Les années suivantes sont couvertes par une garantie décroissante :

Pendant les années restantes soit (19 pour le PVC) et (9) pour l'aluminium, Fenêtres Concept s'engage à repeindre les pièces en question. Seront alors exclus les coûts de main-d'œuvre, de transport et tous les travaux de réparation ou de finition sur le site.

Une pièce défectueuse sera repeinte à la couleur d'origine commandée et il est possible qu'une variation de couleur soit imputable au temps écoulé par rapport à vos composantes d'origine.

Unités scellées de verre (thermos)

Garantie pour une période de 10 ans contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés causant de la condensation ou l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre. Garantie pour une période de 10 ans pour verres thermos avec stores intégrés. La garantie débutera à la date de livraison chez notre distributeur, contre tout défaut attribuable aux matériaux utilisés causant de la condensation ou l'infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre.

Si une unité scellée est défectueuse à l'intérieur de la garantie de 10 ans, le travail de remplacement devra être effectué par un technicien de Fenêtres Concept (ou autorisé par Fenêtres Concept), et la période de garantie de cette unité remplacée se terminera à la date anniversaire de la 10^e année de la porte patio d'origine.

Bris spontané du verre (bris thermique)

Bris spontané du verre sur faces internes des unités scellées ou du verre simple : dix (10) ans de garantie.

Les accessoires tels que roulettes, barrures, poignées ainsi que le fonctionnement de la moustiquaire

Garantie pour une période d'un an, sans main-d'œuvre.

Entretien

Aucun produit chimique ne doit être appliqué sur le PVC. Pour le nettoyage, utilisez de l'eau et un savon doux seulement (savon à vaisselle sans colorant).

ASSUREZ-VOUS
de l'incomparable
QUALITÉ CONCEPT

www.fenestresconcept.com



© Tous droits réservés. Groupe Concept inc.
Révision février 2022